

COMMISSION DES JEUNES

Circulaire du 1^{er} octobre 2025

Objet : Équipe technique départementale et stage départemental benjamins-minimes du printemps 2026

1. Introduction

La Commission des jeunes d'ATHLE06, réunie le mardi 16 septembre dernier, a décidé de créer une équipe technique départementale chargée de l'encadrement des jeunes (benjamins et minimes) lors des stages départementaux et des compétitions sur sélection départementale. La Commission a également arrêté de nouvelles modalités de sélection des jeunes pour le stage départemental benjamins-minimes, organisé chaque année pendant les vacances de printemps.

2. Équipe technique départementale

2.1. Composition, rôle et missions

L'équipe technique départementale est dirigée par le président de la Commission des jeunes d'ATHLE06 et sa composition est définie par cette Commission.

Les membres de l'équipe technique départementale :

- sont des entraîneurs diplômés, licenciés dans les clubs des Alpes-Maritimes ;
- sont nommés pour la saison sportive en cours (ils peuvent toutefois être désaffectés en cours de saison par décision de la Commission des jeunes d'ATHLE06) ;
- doivent obligatoirement adhérer à la charte des bénévoles d'ATHLE06.

Les missions de l'équipe technique départementale sont :

- accompagner les jeunes athlètes (benjamins et minimes) sélectionnés en équipe départementale lors des rencontres intercomités ;
- intervenir lors du stage départemental de printemps et élaborer en amont le programme sportif (validation finale par la Commission des jeunes d'ATHLE06) ;
- participer, dans la mesure du possible, à l'encadrement des jeunes pendant toute la durée du stage (y compris la surveillance aux repas et la nuit).

Tout membre de l'équipe technique départementale est tenu de participer au minimum à une demi-journée du stage départemental de printemps et, si possible, à une rencontre intercomités.

Les membres percevront une gratification (à définir) par demi-journée de présence au stage et pourront prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement, notamment par le biais d'une défiscalisation si la personne est imposable.

2.2. Calendrier 2025-2026

Le calendrier de l'équipe technique départementale pour la saison 2025-2026 est le suivant :

- Dimanche 15 février 2026 : Intercomités minimes de cross-country (Serres)
- Samedi 14 mars 2026 : Intercomités benjamins-minimes en salle (Miramas)
- Du lundi 13 (début d'après-midi) au mercredi 15 avril 2026 (fin d'après-midi) : Stage départemental minimes (Antibes)
- Du mercredi 15 (début de matinée) au jeudi 16 avril 2026 (fin d'après-midi) : Stage départemental benjamins (Antibes)
- Dimanche 12 juillet 2026 : Tri Athlé intercomités benjamins-minimes (Avignon)

2.3. Candidature à l'équipe technique départementale

Tout entraîneur qualifié, licencié dans un club des Alpes-Maritimes, peut candidater pour intégrer l'équipe technique départementale.

L'appel à candidatures sera transmis aux clubs d'ici fin octobre, afin qu'ils en informent leurs entraîneurs. Les candidatures devront ensuite être envoyées par courriel à ATHLE06 (contact@athle06.org) au plus tard le lundi 12 janvier 2026.

La recevabilité des candidatures et la composition finale de l'équipe technique départementale relèvent de la Commission des jeunes d'ATHLE06.

3. Stage départemental benjamins-minimes de printemps 2026 : modalités de sélection

Le stage départemental benjamins-minimes de printemps 2026 se déroulera à Antibes :

- du lundi 13 (début d'après-midi) au mercredi 15 avril 2026 (fin d'après-midi) pour les minimes ;
- du mercredi 15 (début de matinée) au jeudi 16 avril 2026 (fin d'après-midi) pour les benjamins.

Quarante places ont été réservées auprès du CREPS d'Antibes (hébergement et restauration) pour les minimes, et autant pour les benjamins.

Les modalités de sélection sont les suivantes :

- la Commission des jeunes d'ATHLE06 sélectionnera 25 benjamins et 25 minimes en fonction de leur niveau de performance ;
- les 15 places complémentaires par catégorie seront réparties entre les clubs investis au sein de l'équipe technique départementale présente lors du stage, en fonction du niveau d'investissement de chaque club ;
- les athlètes minimes sélectionnés pour le stage régional organisé par la Ligue lors des mêmes vacances ne pourront pas participer à ce stage.

La Commission des jeunes d'ATHLE06

Le 1^{er} octobre 2025